

DEPARTEMENTYONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

-----  
**Séance du 23 février 2023**  
-----

Date de convocation

17 février 2023

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 089-218904647-20230223-2023\_012-DE



Objet de la délibération

**Développement d'un projet  
photovoltaïque par le Sté  
EDF RENOUEVABLE**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. VERGNAUD, M. BOUREL, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à M. KASPAR), Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme NAZE), M. PÉANNE (pouvoir à M. LOISEAU), Mme ROLLOT (pouvoir à Mme AUTRET), M. HERVÉ (pouvoir à M. ALLUIN)

Absents : M. BRIET, M. BOULLEAU, Mme EL HAOUCHI

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Il est présenté au conseil municipal

- 1) le projet d'une centrale solaire sur le Territoire de la commune envisagé par la Société EDF Renouvelables France,
- 2) l'objet de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes proposée par la société EDF Renouvelables France pour l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse, ainsi que toutes les voies publiques visées dans la convention d'utilisation des voies publiques de la commune nécessaires à la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Après avoir pris connaissance du projet qui lui est présenté et en a sujets, donc voir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 2 contre (Mme LOPEZ et Mme SZEZWYK) et 2 abstentions (M. ANDRÉ et M. FERNANDÈS),

**EMET** un avis favorable de principe sur le projet d'une centrale photovoltaïque flottante sur l'étang n°3 sis base de loisirs des Sainfoins (parcelles ZY 46 et 70) et partiellement sur sol (parcelle ZY 43) hors cheminement sur le territoire de la Commune

**EMET** un avis favorable pour que la société EDF RENOUEVABLES FRANCE lance les études de réalisation d'une centrale sur les parcelles ci-dessus précisées.

**AUTORISE** Madame la Maire, à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes présentée, puis l'acte notarié associé, ainsi

que tous documents afférents à l'usage de la commune.

Le Secrétaire  
Fabrice LOISEAU



La Maire

Nadège MAZE

